

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue le 15 novembre 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Comité d'investissement
- 4- Varia
- 5- Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 629-11-16**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dossier Béton Provincial – Décision du Tribunal administratif**

Les membres du comité sont informés de la décision du Tribunal administratif du Québec rendue le 27 octobre 2016 confirmant la décision de la CPTAQ. Béton Provincial indique son intention de contester cette décision à la Cour du Québec.

Béton Provincial sollicite la ville de Matane et la MRC de La Matanie afin qu'elles demandent au Gouvernement de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 96 de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* afin de soustraire le dossier de l'agrandissement de l'aire de l'exploitation du banc Durette de la compétence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

## **RÉSOLUTION 630-11-16**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-008**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2016-008 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 74 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-008, comme suit :

**D'autoriser** un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 10 000 \$, au taux de TP +4 % sur 5 ans;

**D'autoriser** un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) volet Relève de 10 000 \$, sans intérêts;

**D'autoriser** une subvention de 1 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Relève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Constitution du FLS**

- Démarches amorcées en 2012 avec le CLD, résolution numéro 276-04-12 du Conseil de la MRC.
- Proposition au CLD, en juin 2013, par Fonds locaux de solidarité FTQ pour la relance de la SOLIDE et la réorganisation pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS).
- Accord de principe du Plan de relance du FLS, résolution numéro 36-01-16 du Conseil de la MRC.
- Utilisation du surplus de la MRC pour la constitution du FLS d'ici la fin de l'année 2016 et poursuite de la démarche pour l'obtention de contributions du milieu.

*M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, quitte la séance. Il est 15 h 45.*

#### **Dossier Métaux canadiens**

Le maire de la ville de Matane fait part aux membres du comité des derniers développements dans le dossier.

**RÉSOLUTION 631-11-16**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Le préfet  
André Morin

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
André Morin*